



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droits de l'homme

Question écrite n° 9823

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a Mme le ministre delegue a l'action humanitaire et aux droits de l'homme de lui preciser la nature, les perspectives et les conclusions du groupe de travail annonce par ses soins le 28 juillet 1993, qui devait lui remettre « avant la fin de l'annee » un « etat des lieux des atteintes aux droits de l'homme » et une serie de « propositions concretes que la France pourrait presenter sur la scene internationale ».

Texte de la réponse

Le groupe de travail auquel l'honorable parlementaire fait allusion a reçu le mandat de faire des propositions sur les initiatives que la France pourrait presenter, au plan international, pour assurer une meilleure protection des droits de l'enfant. Ce groupe a ete installe au mois de septembre 1993 ; il rendra ses conclusions en mars 1994. Certains de ses travaux ont, d'ores et deja, reçu une traduction concrete. C'est sur la base d'une des recommandations de ce groupe que la France vient de presenter, a l'occasion de la 50e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, l'idee d'un protocole additionnel a la convention internationale pour les droits de l'enfant organisant la cooperation judiciaire en matiere de lutte contre la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9823

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : action humanitaire et droits de l'homme

Ministère attributaire : action humanitaire et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 12

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1100